



## Inventaire ANIMAL

L'application « m.aweoc » vous permet maintenant d'éditer un fichier inventaire de votre troupeau sur base des informations connues dans la banque de données. Celui-ci est disponible dans le format requis pour être injecté dans l'application ANIMAL de la Région Wallonne pour vos primes. Pour ce faire, vous devez cliquer sur « Exporter au format Excel » dans l'onglet « Exportation Liste » (Voir ci-dessous).

Information troupeau	Inventaire troupeau	Actes de fécondation	Consanguinité	Exportation liste
Animaux présents dans l'élevage entre le 01/04/2020	Et le 30/09/2020	Age minimum (en jours) des animaux à la date d'inventaire 182	Sexe <input checked="" type="radio"/> Femelle <input type="radio"/> Mâle	
<b>Exporter au format Excel</b>				

### Attention

Le fichier qui va être généré est établi sur base des informations connues dans notre base de données. Il est de votre responsabilité de vérifier ces informations, en particulier les dates de mouvement (entrée-sortie) et de les corriger si nécessaire! De plus, si vous n'enregistrez pas l'entièreté de votre cheptel chez nous, il est impératif que vous rajoutiez vos animaux non inscrits dans le fichier Excel en respectant le format (BE en majuscule, date, vente ou décès pour les sorties) avant de l'injecter dans ANIMAL"

### Enregistrement d'une femelle étrangère en section annexe

Le Comité Directeur a décidé que, pour pouvoir enregistrer dans la banque de données une femelle en section annexe (catégorie ASA ou ISA, anciennement F0), il est obligatoire de fournir au secrétariat le Certificat Intracommunautaire d'importation de cet animal. Le document est également à présenter à l'agent de terrain lors de l'expertise. Ceci est d'application pour toute demande d'expertise à partir du 01/01/2020.

### « Inventaire et Déclaration des luttes »

En cette période, nous nous permettons de vous rappeler de vous référer au règlement d'élevage (téléchargeable sur notre site [www.aweoc.be](http://www.aweoc.be)) pour connaître les délais d'envoi/encodage des différentes déclarations!

Pour ceux d'entre vous qui communiquent les données de lutte/saillie via le formulaire « papier », nous vous demandons désormais de préciser le motif (vendu, décédé, abattu) ainsi que la date de sortie de vos bêtes.

### **Déclaration de naissances**

Comme chaque année, vous avez la possibilité d'attribuer un nom à vos agneaux/chevreaux : pour cette campagne, ceux-ci devront commencer par la lettre « A » pour les agneaux et « E » pour les chevreaux.

### **Participation aux concours**

Le Comité Directeur a décidé de limiter l'accès aux concours officiels aux animaux en section principale.

### **Circulaire relative à la procédure et l'arbre de décision pour l'acquisition et le maintien du statut indemne de Visna-Maëdi/AEC.**

L'AFSCA a publié le 4 août dernier une mise à jour de cette circulaire, avec des évolutions en particulier en ce qui concerne les importations d'animaux en provenance d'autres états membres : L'Irlande du Nord n'est ainsi plus considérée comme un pays indemne. Soyez vigilant si vous envisagez des importations. Plus d'infos :

[http://www.afsca.be/professionnels/productionanimale/animaux/circulaires/\\_documents/20200804\\_Clean\\_FR\\_V4\\_CIRC\\_MAEDI\\_VISNA\\_AEC.pdf](http://www.afsca.be/professionnels/productionanimale/animaux/circulaires/_documents/20200804_Clean_FR_V4_CIRC_MAEDI_VISNA_AEC.pdf)

### **Essais comparatif de croissance d'agneaux issus de différents croisements avec l'IDF**

Nous continuons un essai démarré l'an passé au centre de Faulx-les-Tombes (CRO). Il s'agit de comparer l'effet du croisement de différentes races bouchères sur des brebis IDF entre autres sur la croissance, la conformation et l'indice de consommation des agneaux. Nous avons testé 5 races l'an passé : IDF (témoin), Vendéen, Suffolk, Texel type français, Texel type belge. Cette année, les béliers choisis par les Commissions Raciales, seront de races IDF (témoin), Texel type belge, Rouge de l'Ouest et Charollais. Les mises en lutte auront lieu début novembre. Les résultats seront communiqués dans « Wallonie Elevages ».